

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 09 SEPTEMBRE
2025 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE
L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

ÉTAIENT PRÉSENT.ES :

Monsieur Henri Wapistan	Maire
Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Monsieur François McKinnon	Conseiller
Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller
Madame Lyne Hounsell	Conseillère
Madame Renée Lapierre	Conseillère

ÉTAIENT ABSENT.ES :

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.ES :

Benoit Léger	Directeur général
Annick Latreille	Adjointe à la direction

1. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19 :00.

2. MOMENT DE RÉFLEXION

Le moment de réflexion est fait par le maire, Monsieur Henri Wapistan. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

**3. RÉSOLUTION N° 2025-152
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2025 : ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

**4. RÉSOLUTION N° 2025-153
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 AOÛT
2025: ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 août 2025 tel que rédigé.

**5. RÉSOLUTION NO 2025-154
NOUVEAU MODÈLE DE GESTION TOURISTIQUE/ ACHAT
DU PÔLE D'ACCUEIL ET CRÉATION D'UN POSTE DE
RESPONSABLE TOURISME ET LOISIRS : AUTORISATION**

ATTENDU que la Copacte fait face à des défis financiers récurrents dont elle ne parvient pas à s'affranchir;

ATTENDU que la Municipalité agit comme endosseur sur deux prêts à terme totalisant 170 000\$ contractés par la Copacte en 2006 et dont elle n'arrive pas à rembourser le capital;

ATTENDU que le risque est de plus en plus réel de voir la Copacte se retrouver en défaut de paiement sur son prêt et ainsi obliger la Municipalité à en prendre charge;

ATTENDU que pour éviter un tel scénario, et assurer la pérennité et le développement du tourisme, la Municipalité désire revoir son modèle de gestion touristique avant la saison estivale 2026;

ATTENDU que le nouveau modèle inclurait la prise en charge, par l'administration municipale, de l'ensemble des opérations du Pôle d'accueil, de l'Échouerie et de la Vieille école;

ATTENDU que la Copacte cesserait ses activités à titre d'exploitant de ces immeubles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à cinq voix pour et une voix contre;

QUE la Municipalité autorise le directeur général à signer tout document relatif à l'achat du Pôle d'accueil, actuellement propriété de la Copacte, ainsi que de tous les meubles, équipements, objets à vendre ou à louer, décoratifs et promotionnels situés dans les établissements qu'elle opère, pour une somme ne devant pas excéder la valeur nominale des dettes à long terme de la Copacte, soit 170 000 \$;

QUE la Municipalité obtienne l'assurance que cette transaction servira à rembourser en totalité les dettes à long terme de la Copacte;

QUE sur remboursement en totalité de ses dettes, la Copacte rétrocède le Café-bistro l'Échouerie et la Vieille école à la Municipalité, tel que prévu par contrat notarié en 2006 à la suite de la cession conditionnelle de ces établissements par la Municipalité au profit de la Copacte;

QUE la Municipalité s'engage à conserver la vocation actuelle des établissements dont elle deviendra propriétaire;

QUE la Municipalité procède à l'embauche d'un ou d'une responsable du tourisme et des loisirs selon l'échelle salariale en vigueur;

QUE cette personne soit mandatée par l'administration pour participer à établir un plan de gestion touristique et pour superviser les opérations liées au tourisme.

QUE la Municipalité procède à l'embauche du personnel saisonnier, selon l'échelle salariale en vigueur, pour opérer les sites touristiques.

**6. RÉSOLUTION NO 2025-155
MAISON DES JEUNES L'ENTRE-DEUX-TOURNANTS/
DEMANDE D'APPUI : AUTORISATION**

ATTENDU le projet d'agrandissement de la Maison des jeunes en vue de mieux répondre aux besoins des enfants et des adolescents dont la fréquentation est en augmentation.

ATTENDU que tous les membres du conseil sont d'accord pour soutenir cette initiative qui favorise le développement et bonifie la qualité de l'offre faite aux jeunes à Natashquan.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

D'appuyer, par une lettre, les démarches de la coordonnatrice de la Maison des jeunes auprès du Secrétariat à la jeunesse afin d'avoir le soutien financier requis pour la réalisation dudit projet.

**7. RÉSOLUTION NO 2025-156
OUVRIER AUX OPÉRATIONS AÉROPORTUAIRES /
EMBAUCHE PERMANENTE : AUTORISATION**

ATTENDU l'embauche à titre probatoire de M. Randy Carbonneau le 2 juin 2025 comme ouvrier aux opérations aéroportuaires de l'aéroport de Natashquan;

ATTENDU que la période de probation de trois mois, arrivée à échéance le 1^{er} septembre 2025, a démontré que M. Carbonneau répond à toutes les exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

DE procéder à l'embauche définitive à temps plein de monsieur Randy Carbonneau, à compter du lundi 1^{er} septembre 2025, au titre d'ouvrier aux opérations aéroportuaires, selon l'échelle salariale en vigueur ainsi que les conditions et modalités inscrites à son contrat de travail.

**8. RÉSOLUTION NO 2025-157
ÉCLAIRAGE DES GALETS/NOUVEAU BUDGET POUR LES
TRAVAUX ÉLECTRIQUES: AUTORISATION**

ATTENDU que des travaux électriques sont requis pour alimenter en électricité le site des Galets et concrétiser le projet d'éclairage des bâtiments patrimoniaux;

ATTENDU que les travaux électriques à effectuer ont dû être redéfinis en fonction de nouveaux paramètres indiqués par le ministère de la Culture et des Communications, et que les nouvelles soumissions reçues indiquent des coûts plus élevés que ceux projetés dans le montage financier;

ATTENDU que le programme TECQ 2024-28 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation permet la programmation d'un tel projet dans les priorisations de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser un dépassement de coût par rapport au budget initialement fixé de vingt-quatre mille cent dollars (24 100\$).

D'autoriser l'administration, par conséquent, à accepter la soumission de la firme RPF électriques de soixante et huit mille huit cent quatre-vingts dollars plus taxes (68 880,00\$+tx) et de procéder aux travaux électriques indiqués pour la réalisation du projet d'éclairage des Galets d'ici la fin de décembre 2025 avec l'autorisation du ministère de la Culture et des Communications.

**9. RÉSOLUTION N° 2025-158
RÈGLEMENT NO R2025-002 POUR APPORTER UNE
MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 90-2 AFIN DE
REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX
MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR, AUX ZONES
VISÉES PAR DES NORMES DE PROTECTION
ARCHITECTURALES, AINSI QU'AUX SPÉCIFICITÉS
S'APPLIQUANT AU DÉLAI DE CONSTRUCTION ET DE
RÉPARATION : ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

QUE le règlement n° R2025-002 soit adopté, tel que présenté.

**10. RÉSOLUTION NO 2025-159
COMPTES À PAYER – MUNICIPALITÉ: AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer de la Municipalité au 31 août 2025 et en autorise le paiement.

11. RÉSOLUTION NO 2025-160

COMPTES À PAYER – AÉROPORT: AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer de l'aéroport au 31 août 2025 et en autorise le paiement.

12. COMPTES PAYÉS ET CHÈQUES CONCILIÉS

Les membres du conseil ont reçu la liste des chèques conciliés et la liste des comptes payés du mois d'août 2025, avec un récapitulatif des opérations monétaires par Accès D.

13. BALANCE DE VÉRIFICATION

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information et de suivi.

14. CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus ont répondu aux questions qui leur ont été posées.

16. RÉSOLUTION N° 2025-161 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

QUE la séance soit levée à 20h15.

Henri Wapistan
Maire

Benoit Léger
Directeur général